



Commune de Saint Paul Cap de Joux

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU 03 OCTOBRE 2024

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois octobre 2024, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le 1 octobre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Michel BELAVAL, Bruno BERTHOUMIEUX, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Jean-Philippe MOULY, Carole CARNEMOLLA COUSIN, Michèle GUIRAUD, Zalifaou BERNÈS, Brigitte BILLOUX, Ernest DURAND, Christian BELAUT, Thierry VIALARD

Excusés :

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

1. *Approbation du Procès-Verbal du 11 Juillet 2024*
2. Délibération : 2024-29 DM : – Budget Assainissement – Budget Commune- Budget Photovoltaïque
3. Délibération : 2024-30 DM - Provision 2024 – Budget Assainissement – Budget Commune
4. Délibération : 2024-31 PLF Terrain de Foot à cinq
5. Questions Diverses

Début de séance 20h30 –

1) Approbation du *Procès-Verbal* de la réunion du Conseil municipal du 11 Juillet 2024

Monsieur le Maire propose l'approbation du *Procès-Verbal* de la séance du Conseil municipal du 11 juillet 2024. Celui-ci n'ayant pu être adopté. Madame Carole Carnemolla a demandé une rectification comme suit : - « Madame Carole Carnemolla Cousin informe de la mise en conformité de l'EPADH La Grèze depuis le 18 juin 2024. En effet, celui-ci est désormais rattaché à la CCLPA via un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale), comme le stipule la réglementation (article L.312.1 du CASF) ».

2) 2024-29 DM : – Budget Assainissement – Budget Commune- Budget Photovoltaïque

M. le Maire informe les membres de l'assemblée que dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, les décisions modificatives ont pour but d'ajuster des prévisions du budget primitif sans toutefois remplir la fonction de report de crédits. Elle prévoit des dépenses nouvelles en contrepartie, soit de suppressions de crédits antérieurement votés, soit des ressources nouvelles.

Sous conseil des finances publiques afin de procéder à une meilleure lecture des différents budgets il est nécessaire de procéder aux réajustements d'écritures comptables se décomposant comme suit :

Budget Commune – Ecriture de 118 300.37 Euros

| Article - Opération | Libellé | Dépenses | Recettes |
|------------------------|---|---------------------|---------------------|
| Fonctionnement | | | |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 118 300,37 € | |
| 021 | Virement de la section fonctionnement | 118 300,37 € | |
| 1068 | Excédent de fonctionnement capitalisé | | 118 300,37 € |
| 65888 | Autres charges diverses de gestion courante | | 118 232,37 € |
| 681 | Dotations Actif Circulant | | 68,00 € |
| TOTAL | | 236 600,74 € | 236 600,74 € |

Budget Photovoltaïque – Ecriture de 0.01 centimes d’Euros

| | | | |
|-----------------------|------------------------------------|---------------|---------------|
| Fonctionnement | | | |
| 002 | Excédent d'exploitation reporté | 0,01 € | |
| 65888 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | | 0,01 € |
| TOTAL | | 0,01 € | 0,01 € |

Budget Assainissement – Ecriture de 22 701.57 Euros

| Article - Opération | Libellé | Dépenses | Recettes |
|------------------------|---|--------------------|--------------------|
| 6817 | Dotations | | 216,00 € |
| 1068 | Excédent de fonctionnement capitalisé | 22 701,57 € | |
| 021 | Virement à la section de fonctionnement | | 22 701,57 € |
| 023 | Virement à la section d'investissement | | 22 701,57 € |
| 65888 | Autres charges de gestion courante | 22 917,57 € | |
| TOTAL | | 45 619,14 € | 45 619,14 € |

Suite à l'exposé de M. le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise :

Le maire à imputer les montants des écritures ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité sans abstention.

3) 2024-30 DM - Provision 2024 – Budget Assainissement – Budget Commune

M. le Maire informe les membres de l'assemblée que dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution des provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation. Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée par délibération, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé à partir des éléments communiqués par le comptable public.

Dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficulté de recouvrement (compte-tenu, notamment, de la situation financière du débiteur) ou d'une contestation sérieuse, la créance doit être considérée comme douteuse. Il faut alors constater une provision car la valeur des titres de recettes pris en charge dans la comptabilité est supérieure à celle attendue. L'identification et la valorisation du risque impliquent un travail concerté entre l'ordonnateur et la comptable, sur la base de tableaux de bord. L'objectif est d'aboutir à une évaluation, la plus précise possible, du montant de la provision des créances du fait de leur irrecouvrabilité. L'analyse effectuée conjointement avec le comptable et la commune des restes à recouvrer a permis d'identifier les créances devant faire l'objet d'une provision.

Aussi pour les années 2013 à 2022, il est proposé de constituer une provision de 282.06 €.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2321-2 et R.2321-2, Vu le décret n° 2005-1661 du 27 décembre 2005 modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales relatif aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés, vu les instructions budgétaires et comptables M47,

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'ajuster l'article 6817 chapitre 68 – Dotations pour dépréciations des actifs circulants prévus initialement pour un montant de 0 € à 1000€, en raison d'un ajustement comptable sur le budget de l'assainissement, et également d'ajuster l'article 681 chapitre 68 – Dotations pour dépréciations des actifs circulants prévus initialement pour un montant de 0 € à 500€, en raison d'un changement d'imputation comptable sur le budget de la commune.

Suite à l'exposé de M. le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide :

De constituer une provision pour risques et charges au titre des créances douteuses pour un montant de 282.06 € se décomposant comme suit et propose de prendre la décision modificative des articles comptables suivant :

Budget Assainissement 215.60 €

| Article - Opération | Libellé | Dépenses | Recettes |
|-----------------------|--|-----------------|-----------------|
| Fonctionnement | | | |
| 6541 | Pertes sur créances irrécouvrables | | 215,60 € |
| 6817 | Dotations pour dépréciations des actifs circulants | 215,60 € | |
| TOTAL | | 215,60 € | 215,60 € |

Budget Commune 67.06€.

| Article - Opération | Libellé | Dépenses | Recettes |
|------------------------|--|----------------|----------------|
| Fonctionnement | | | |
| 6541 | Pertes sur créances irrécouvrables | | 67,06 € |
| 681 | Dotations pour dépréciations des actifs circulants | 67,60 € | |
| TOTAL | | 67,60 € | 67,06 € |

Délibération adoptée à l'unanimité sans abstention

4) 2024-31 PLF Terrain de Foot à Cinq

M. le Maire rappelle les délibérations 2024-08 et 2023-17 concernant les sollicitations de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport et de la fédération Française de Football, ainsi que du département.

Monsieur le Maire rend compte de la consultation lancée concernant la fourniture d'un soccer : afin de créer un espace dédié à la petite enfance, le groupe scolaire, le centre de loisir ainsi que les associations sportives. Monsieur le Maire présente les différentes offres étudiées avec la commission des travaux, et des finances ; Mefran collectivité dont le siège social se situe 16 Avenue de la Gardie 34510 Florensac présente la meilleure offre pour un montant de 117 000 € HT soit 140 400 € TTC. Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

| Dépenses HT | | Recettes | |
|---------------------|---------------------|---------------------------|---------------------|
| Terrassement | 33 460,00 € | Fafa | 30 000,00 € |
| Structures et gazon | 83 540,00 € | Agence Nationale du Sport | 50 000,00 € |
| | | Département | 12 000,00 € |
| | | Commune | 25 000,00 € |
| TOTAL | 117 000,00 € | TOTAL | 117 000,00 € |

Dans le cas où l'aide financière octroyée ne serait pas conforme au plan de financement ci-dessus, celui-ci sera adapté en conséquence.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la proposition de M. le Maire telle que présentée ci-dessus ;
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Délibération adoptée à l'unanimité sans abstention

Délibérations rendues exécutoire après dépôt en Préfecture et publication 8 Octobre 2024

1 Assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des nouvelles mesures à adopter concernant l'assainissement. En effet, les factures d'eau émises à compter à compter du 1^{er} janvier 2025 devront comporter des tarifs se rapprochant des nouvelles obligations ; une uniformisation dans le cadre de la loi de finances 2024 a été demandée par l'agence Adour Garonne. C'est pourquoi, monsieur le Maire informe que lors du prochain Conseil Municipal il sera impératif de délibérer sur les nouveaux tarifs.

2 Point Travaux

Un transfert de budget sur les travaux d'assainissement est indispensable. Monsieur le Maire expose qu'avec les désagréments climatiques subits ce début d'automne il est essentiel d'adapter les réseaux d'assainissement. Le Maire propose de faire installer des avaloirs d'égouts et des regards siphonnés contre les odeurs route de Puylaurens, route du 18 mars non loin du futur centre pluri-médical. Il informe également qu'il faudra deux avaloirs route de Magrin, après que la communauté des communes soit intervenue afin de mettre en adéquation le bord de route.

3 Chemin piétonnier

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux d'assainissement expliqués ci-dessus pourront se réaliser car le projet concernant le chemin piétonnier « au lieu-dit Cabrilles » est en suspens. En effet, les propriétaires exigent une modification du PLUi.

4 Présentation du Projet Terrain de Foot à Cinq Choix des couleurs

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix des couleurs pour le Terrain de Foot à cinq ; suite à un vote à main levée, la couleur concernant les poteaux choisie est le RAL 6005 vert brillant et grise pour les panneaux.

5 Emploi Aidé

L'agence France Travail Graulhet avec la Fédération Française de Tennis de Table et le Ping St Paulais Pays de Cocagne remercient la Mairie et le conseil d'avoir mis à disposition la salle des sports, la salle des fêtes et tout le matériel. Elle remercie également la présence tout au long de cette journée de Monsieur le Maire et de Monsieur Berthoumieux. Cette journée a permis de mettre en contact des demandeurs d'emploi et des entreprises du bassin d'emploi. Quinze entreprises et soixante dix demandeurs d'emploi ont participé à cette journée.

6 Utilisation Compteur WC

Monsieur le Maire informe le conseil que les nouvelles toilettes publiques ont eu 1 312 visites au 31 aout 2024 et environs 150 de plus fin septembre 2024. Le voisinage est ravi de ne plus subir de nuisances olfactives.

7 Eclairage public

Monsieur le Maire informe le conseil des retours concernant l'éclairage public.

Beaucoup d'habitants sont heureux de constater le retour de la faune ; de redécouvrir un ciel étoilé ; les villageois du bourg centre sont ravis de dormir fenêtre et volets ouvert sans nuisances lumineuses ; quelques rares habitants ont émis des réserves.

Les conseillers municipaux approuvent donc la continuité de l'extinction de l'éclairage.

8 CCLPA

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Christine Valéro qui fait le point sur les évènements récents concernant la CCLPA.

- Inauguration PumpTrack
- Pole enfant jeunesse
- Saison Estivale d'Aquaval
 - Piscine n'a pu être profitable aux scolaires début septembre le temps ne l'ayant pas permis.
- Rencontre entre les présidents et le personnel de la CCLPA
-

9 Rentrée Scolaire

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Michèle Prat :

- 5 enseignants sont en poste
- Baisse de l'effectif scolaire : 99 enfants

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil des difficultés que rencontrent nos agents quotidiennement sur le temps scolaire et extrascolaire ; coups, insultes...

Certains membres du conseil confirment les marques de « bleus ».

Suite à ces actes commis, la totalité de la classe souffre de cette situation. Il est impératif que l'on trouve une solution. L'équipe éducative a signalé les problèmes rencontrés depuis octobre 2023.

10 Animations d'été

Les animations estivales ont comme toujours réuni beaucoup de monde.

- Fête du village : Magnifique feu d'artifice - Majorettes splendides
- Vide Grenier : Fréquentation toute la journée - Temps parfait
- Marché de nuit : Monde fou...
- Concours de pétanque : Environ 130 doublettes – Bon niveau – Participation de 3 champions de France
- Concours de pétanque inter associatif, félicitation à nos conseillères municipales pour leur prix -

11 Informations Diverses

Monsieur le Maire donne la parole aux conseillers.

Madame Zalifaou BERNÈS fait le point sur les fréquentations du syndicat d'initiative

- Moins de monde que l'année précédente
- Touristes Mexicains, Anglais, Hollandais, Australiens, Parisiens, sont venus prendre un bol d'air frais et ont délaissé les Jeux olympiques.

Madame Michèle GUIRAUD informe que l'ADMR a recruté 3 personnes supplémentaires afin de répondre aux demandes notamment pour les fins de semaines.

Madame Carole Carnemolla rappelle la journée des aidants le 18 Octobre 2024 animé par la CCLPA.

Monsieur le Maire et Madame Michèle Prat détaillent le déroulement d'Octobre rose et demandent une active participation aux conseillers.

Monsieur le Maire, après s'être assuré que l'ensemble des conseillers aient pris la parole s'ils le souhaitent, lève la séance à 22h21.

Le Maire :

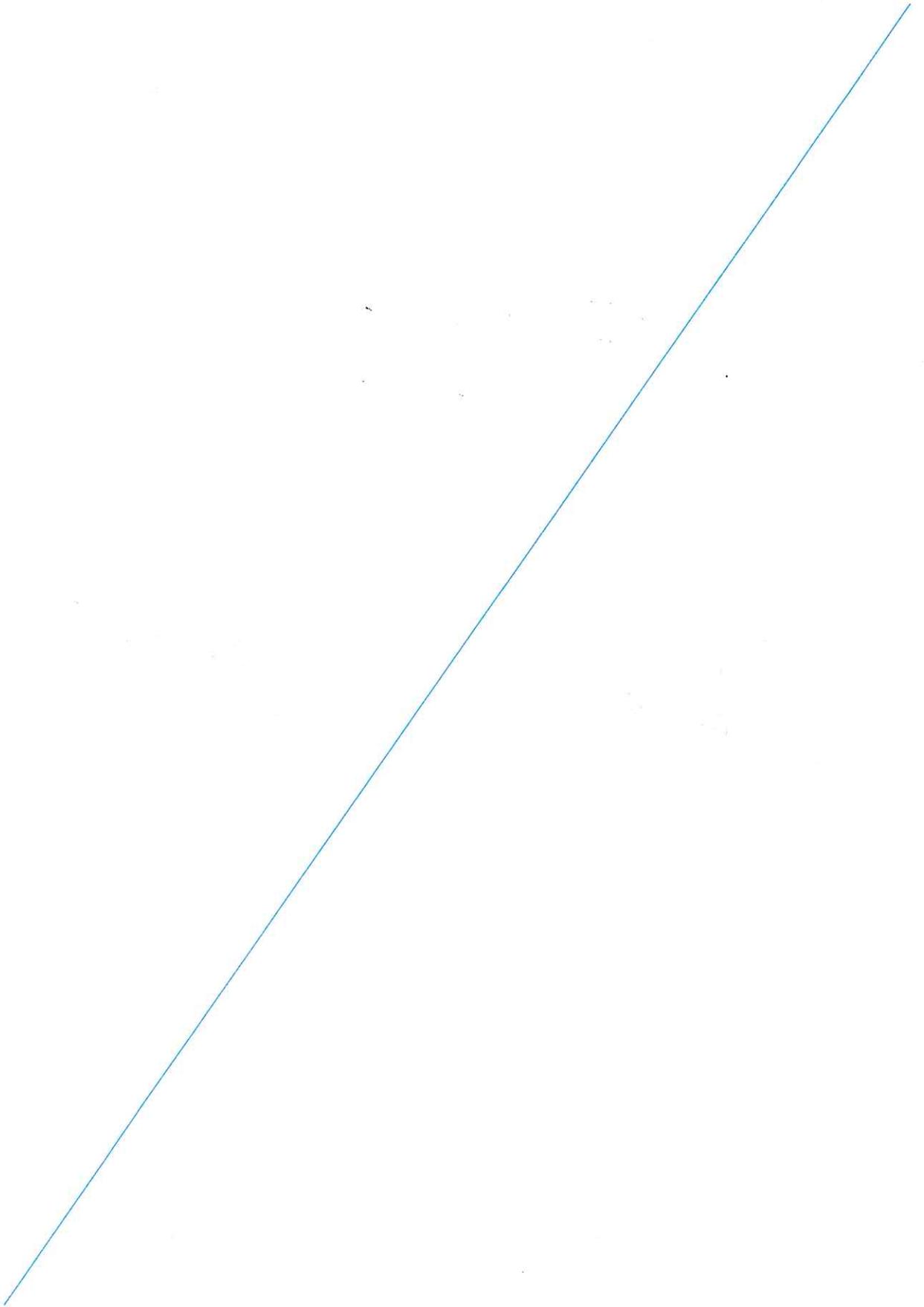
Laurent Vandendriessche



Le secrétaire de séance

Michel Belaval







La gamme "COLOR"

8 couleurs RAL texturées
et 6 couleurs RAL brillantes
au choix sans plus-value

RAL mat texturé

RAL texturé 9010 (blanc)



RAL texturé 9005 (noir)



RAL texturé 7016 (gris)



RAL texturé 5002 (bleu)



RAL texturé 5015 (bleu)



RAL texturé 5005 (vert)



RAL texturé 3000 (rouge)



RAL texturé 6005 (vert)



RAL brillant



RAL 9005 (noir)



RAL 5015 (bleu)



RAL 6005 (vert)



RAL 7016 (gris)



Gris Metalic Plast



RAL 3000 (rouge)



La gamme "COLOR + **11)

8 couleurs RAL texturées et 6 couleurs RAL brillantes de la gamme COLOR
+ 6 couleurs RAL texturées et 3 couleurs RAL brillantes au choix sans plus-value
Couleurs standard pour structurelles en acier

RAL mat texturé



RAL texturé 6019 (vert)



RAL texture 9008 (gris)



RAL texture 4017 (orange)



RAL texturé 5017 (bleu)



RAL texturé 5018 (turquoise)



RAL texturé 6029 (vert)



RAL texturé 1028 (orange)



RAL texture 3011 (pourpre)

RAL brillant



RAL 6019 (vert)



RAL 7008 (gris)



RAL 5015 (bleu)

